

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Lundi 20 Novembre 2023**

Le **vingt novembre deux mille vingt-trois**, à vingt heures, se sont réunis dans la salle du Conseil, 3, Square René GOUJON, 49125 CHEFFES, les membres du Conseil municipal de la commune de Cheffes sur la convocation et la présidence de **M. Marc DUTRUEL, Maire**.

Sont présents : Marc DUTRUEL, Delphine BOUJU, Jacques BLONDET, Françoise FEDERKEIL, Patrick LECLERC, Michel CADEAU, Alain CERVAL, ~~Virginie DOS SANTOS~~, Jacques DURAND, Mélinda FRADIN, Roselyne LEGARÉ, Ludovic LERAY, Jocelyne PORTIER, Laurent POUX et ~~Audrey RENAUDON~~

Excusés : Virginie DOS SANTOS, Audrey RENAUDON

Pouvoirs : Virginie DOS SANTOS à Jacques DURAND

Date de la convocation : 13/11/2023
Nombre de conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 13
Conseillers votants : 14
Secrétaire de séance : Jocelyne PORTIER
Date de publication : 08/12/2023
Heure début de réunion : 20h00

Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil municipal du 16 octobre 2023, à l'unanimité

DCM 2023-040 – DELIBERATION POUR ACTIONS I.07, I.16 ET I.21 – PAPI des BVA

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jacques BLONDET qui explique que dans le cadre de l'avenant à mi-parcours du programme d'actions de prévention inondation (PAPI) 2020 2027, piloté par le SMBVAR :

- les 3 fiches actions de la commune ont été modifiées suite au travail de la commission communale avec Eloïse BOMMERT
- le financement de ces fiches actions, inscrites dans l'axe 1 « connaissance et conscience du risque » du PAPI, passe de 50 à 80 % grâce au fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) dits « fonds BARNIER ».

Le tableau ci-dessous résume les 3 fiches actions.

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Cheffes 20 %	FPRNM 80 %
Cheffes	I.07 Densification des repères de crues et création d'un circuit découverte sur Cheffes	1 200 € HT	4 800 € HT
Cheffes	I.16 Animations grand public dans les villages inondables des BVA	640 € HT	2 560 € HT
Cheffes	I.21 Editer un document numérique sur les crues historiques	7 700€ HT	30 800 € HT

Les deux premières fiches I.07 et I.16 sont prêtes à être mises en œuvre grâce au travail de la commission communale et d'Eloïse BOMMERT et ne posent pas de question particulière.

La troisième fiche I.21 a été profondément modifiée par rapport à la version initiale : elle propose, au lieu d'un simple document numérique de compilation de reportages, de faire réaliser un documentaire d'une cinquantaine de minutes par un professionnel local ayant vécu la crue de 1995. Le contenu de ce documentaire restant à affiner (craintes de certains élus d'y voir un impact négatif pour le village) et le reste à charge pour la commune étant important, il est proposé de faire intervenir le professionnel en Conseil municipal avant de prendre une décision sur cette fiche action.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- VALIDE les fiches actions I.07 et I.16
- REPORTE à un prochain Conseil municipal la décision concernant la fiche action I.21 après avoir pu en discuter avec le professionnel.

DCM 2023-041 – DELIBERATION RPQS ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal, les deux rapports du Conseil communautaire de la CCALS, sur les prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif de 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DONNE son accord

DCM 2023-042 – DELIBERATION VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération DCM 2018-43 du 17 septembre 2018, le Conseil municipal a voté l'octroi d'une aide pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, sous certaines conditions :

- Sur demande écrite, avec fourniture de la preuve d'achat,
- Sans condition de revenus,
- Sous réserve que le vélo ne soit pas vendu dans l'année suivant l'achat (paiement donc au bout d'une année),
- Si la batterie du vélo n'est pas au plomb.

Le montant de cette aide est de 10 % du montant TTC dans la limite de 100 € par personne et par vélo, dans la limite d'un plafond pour la commune de 1 000 € par an (si dépassement, inscription à l'année N+1).

Suite à certaines demandes et afin de pouvoir y répondre favorablement, Monsieur le Maire propose :

- de modifier le délai de versement de la subvention, en l'attribuant à réception du courrier de demande et non à terme échu d'une année,
- de subventionner les personnes achetant un kit de motorisation homologué CE pour leur vélo classique (principe du rétrofit).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- DONNE son accord à 13 voix pour et 1 abstention

DCM 2023-043 – DELIBERATION SUR L'ADOPTION DU RAPPORT N° 2 2023 DE LA CLECT

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal, le rapport n° 2 de la CLECT :

Au sein des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) soumis, sur option, au régime fiscal de la fiscalité professionnelle unique, la CLECT a pour unique mission l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière correspondant aux compétences transférées à l'EPCI ;

L'évaluation de la charge financière des compétences et des ressources transférées à la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe permet de déterminer le montant de l'attribution de compensation à verser par l'EPCI à chaque Commune membre ;

Pour être mise en œuvre, la révision dite « libre » des attributions de compensation doit être adoptée par délibérations concordantes du Conseil Communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des Conseils Municipaux des communes membres intéressées à la majorité simple, en tenant compte du dernier rapport de la CLECT ;

Le Conseil Communautaire lors de sa séance du 7 juillet 2022, a approuvé la méthode de révision dite « libre » des attributions de compensation à l'occasion de la définition des actions socle de son pacte financier et fiscal de la CCALS, soulignant ainsi la volonté des élus d'amorcer une redistribution des richesses entre les communes.

Chaque conseil municipal concerné à l'obligation de délibérer chaque année sur cette révision libre. La Commune de Cheffes étant une Commune membre « intéressée » par une révision du montant de son attribution de compensation ; elle doit donc se prononcer sur la mise en œuvre de la procédure de révision dite « libre » des attributions de compensation telle que proposée ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ADOPTE le rapport n° 2 de la CLECT sur la révision libre des attributions de compensation.

DCM 2023-044 – DELIBERATION CONCERNANT LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT SUITE A LA PERTE DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE MONSIEUR FORGET FABRICE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal des courriers reçus par Monsieur FORGET Fabrice, buraliste sur la place de l'Église, demandant une indemnisation de 3 777 € pour les pertes de chiffre d'affaires suite aux travaux sur la place de l'église, des mois d'Avril, Mai, Juin et Octobre 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- REFUSE l'indemnisation demandée par Monsieur FORGET Fabrice.

DCM 2023-045 – DELIBERATION DECISION MODIFICATIVE N°2 - SALAIRES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient de modifier les prévisions budgétaires 2023 afin de permettre le règlement des frais de personnel communal et du CIA pour l'année 2023 :

Modification de crédits du chapitre 012 :

Dépenses : 641 (Personnel) = + 34 000,00 €

Recettes : 70 (Produits de services, du domaine et ventes diverses) = + 17 000,00 €

74 (Dotations et participations) = + 12 000,00 €

75 (Autres produits de gestion courante) = + 5000,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative n° 2 concernant les frais de personnel communal et du CIA

QUESTIONS DIVERSES

- Prime pouvoir d'achat FPT : proposition du maire d'augmenter l'IFSE des salariés ce qui engendrera une augmentation pérenne.
- Réunion appel à projet camping/base de location/guinguette le 29/11/2023 à 20h00 : Mélinda, Alain, Virginie, Laurent, le maire et les adjoints.
- Point sur les travaux de la rue du Val Saint Sulpice : prévision de refaire le plateau devant la halte fluviale dans les jours qui viennent ; signalétique horizontale à suivre.
- Salle du Val st Sulpice : plan d'évacuation en cours de réalisation par la société « Les Extincteurs Nantais » ; ancienne toiture à refaire ; achat pour l'intendance à prévoir.

- Programme formation 2024 – AMF

- Roselyne LEGARE : Bioressources des 3RD'Anjou : depuis Octobre 2023, nouvelle commission pour réfléchir à la collecte et à la valorisation des biodéchets sous forme de bioressources. Echantillonnage de 10 communes pour tester. Démarchage dans un premier temps des entreprises puis élargissement aux particuliers. Ramassage au porte à porte pour les entreprises. Pour les particuliers, composteur ou lombricomposteur, ou apport sur un point volontaire... Obligation pour 3RD'Anjou de proposer une solution. Pour la restauration scolaire, travail avec la Chambre d'Agriculture.

- Jacques BLONDET : projet de sensibilisation, par le SMBVAR, en Janvier 2025 pour les 30 ans de la crue de 1995. Temps forts prévus sur 4 communes. Cheffes, Briollay, Rives de Loir en Anjou et Grez-Neuville.

- Patrick LECLERC : Salle Val Saint Sulpice : aménagement du terrain derrière la salle. Rendez-vous samedi 25/11 à 10h sur site des élus disponibles pour faire des propositions.

- Françoise FEDERKEIL :
 - o repas des anciens : très bon retour ; les prestations du Viveco et de la boulangerie ont été appréciées.
 - o Marché de Noël : Exposition 4L Trophy pour récolter des fournitures à distribuer en Afrique.

- Delphine BOUJU :
 - o PLUI : réunions publiques
 - o Permanence communale prévue le 13 Janvier de 10h30 à 12h.
 - o Projet Maine et Loire Habitat : travaux arrêtés car un appel d'offre était infructueux. Aucune information au niveau de la mairie.
 - o Abandon du projet micro-crèche à Cheffes en raison du cout trop onéreux.

La séance est levée à 23h05.

Prochain conseil municipal : Lundi 18 décembre 2023 à 19h30.